

RENOSTAR-TP

NETTOYANT ALCALIN A HAUT POUVOIR DÉGRAISSANT, UTILISATION EN EAU CHAUDE, POUR MACHINE HAUTE PRESSION, JET DE VAPEUR. USAGES PROFESSIONNELS

CARACTÉRISTIQUES PHYSIQUES

. ÉTAT PHYSIQUE	: Liquide.
. MASSE VOLUMIQUE	: 1178 g/l +/-20 g/l
. pH pur	: 14
. pH à 5%	: 13,25.
. RÉACTION CHIMIQUE	: Réaction alcaline.
. ASPECT	: Limpide
. COULEUR	: Bleu
. INFLAMMABILITÉ	: Non inflammable.



PROPRIÉTÉS PRINCIPALES

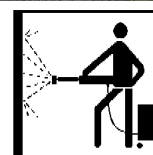
Miscible dans l'eau en toutes proportions. Facilement rinçable. Non inflammable. Non corrosif vis-à-vis des métaux ferreux. Pouvoir complexant élevé, stable en eau de dureté élevée. Fort pouvoir dégraissant. Concentré, haute teneur en matières actives. Forte réserve d'alcalinité permettant la saponification et l'élimination des dépôts et agglomérats de matières organiques, huiles, souillures diverses, graisses, déchets organiques, dépôts terreux, poussières de carrières, film routier, etc... S'utilise pour le dégraissage des matériels, surfaces métalliques, dans l'industrie, les ateliers de rénovation des gros matériels, les travaux publics, engins de terrassement, gros matériel de transport routier, maritime ou ferroviaire et engins agricoles.



MODES ET DOSES D'EMPLOI

CONCENTRE : S'utilise toujours dilué dans l'eau

Concentration à moduler selon les surfaces et matériels, l'origine et l'épaisseur des dépôts :



	Dilutions indicatives
En machine haute pression, eau chaude jet de vapeur	De 0,5 à 1 % en sortie de buse de pulvérisation
En pulvérisation manuelle	De 2 à 5 %
En canon à mousse ou en centrale à mousse	Adapter la dilution en fonction de la buse de calibration afin d'obtenir une mousse sèche optimisant le temps de contact par son adhérence aux surfaces
En bain, au trempé	Concentration de 2 à 20% selon température du bain et temps de trempage

Extrait conditions de vente : Assurance qualité ISO 9001 :

Les conditions et durées de stockage peuvent modifier dans le temps les caractéristiques initiales des produits conditionnés, ainsi la Date Limite d'Utilisation Optimale Conseillée (D.L.U.O.C.) est de un an. En conséquence, l'échange ou le remplacement de tout produit au-delà de cette DLUOC de un an ne pourra être effectué, le numéro de lot ou bon de livraison permettant la traçabilité.

NOTA : Les indications mentionnées sur cette fiche sont communiquées à titre d'information. En raison des nombreux facteurs pouvant affecter les résultats, tous les produits sont vendus avec la réserve que les utilisateurs professionnels feront leurs propres essais pour déterminer la convenance de ces produits pour leur usage particulier. Limite de garantie n'excédant pas le remplacement d'un produit reconnu défectueux. Fiche de sécurité sur simple demande selon décret 87300 du 27.02.1987 mis en vigueur au 01.01.1988